Association Baie de DouarneneZ Environnement

Lettre N°15—mai 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Maison Charles Tillon
8, rue Anatole France
Mercredi 28 mai 2025 à 20h00
29100 DOUARNENEZ

ACTIVITÉS de l'année 2024

EVENEMENTS

● Rencontre avec Nicolas Legendre, prix Albert Londres, pour son livre *Silence dans les champs*, salle Tillon, février 2024 ● Rendez-vous d'information sur la plage du Ris avec *Eau et Rivières de Bretagne* pour présenter la carte « La belle plage », 21 juillet et 11 août 2024 ● Débat sur la pêche, avec Philippe Le Nilliot, directeur-adjoint du Parc naturel marin de l'Iroise, et les marins-pêcheurs de l'association *Pêche Avenir Cap Sizun,* auditorium, octobre 2024 ● Projection du film de Dominique Marchais, *La rivière,* cinéma Le Club, novembre 2024.

INTERPELLATIONS PAR VOIE DE PRESSE

● à propos du rôle environnemental du Parc marin dont le conseil de gestion à l'unanimité moins une voix (celle de notre association) autorise extensions d'élevage et dérogations d'épandage sur le pourtour de la baie, novembre 2024 ● à propos de l'abattage sans autorisation de 36 grands arbres le long de la route du Ris à Douarnenez, décembre 2024.

ACTION JURIDIQUE

Courrier au préfet et la mairie de Douarnenez pour demander la mise en place du sentier côtier le long de la propriété Petra Alba (ancienne propriété Ville du Mans) à Tréboul-Douarnenez, novembre 2024. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois, l'association envisage un recours auprès du Tribunal administratif, chose faite début 2025 (voir verso)

MESURES

Mesures d'hydrogène sulfuré (H2S) réalisées dans la rivière du Lapic à Tréfeuntec à Plonévez-Porzay par Yves-Marie Le Lay (*Sauvegarde du Trégor)* et Jean-Yves Quéméneur (*Force 5),* 23 octobre 2024.

RELATIONS AVEC LA MAIRIE DE DOUARNENEZ

● 9 juillet 2024, courrier de l'association demandant de rendre publics au fur et à mesure, les résultats des autocontrôles de qualité bactériologique effectués par la Ville en complément de l'Agence régionale de Santé ● 17 juillet et 17 octobre 2024, présentation de quelques résultats à l'association.

OPERATION DE SCIENCES PARTICIPATIVES

Dans le cadre du dispositif « Qualiplage » initié par *Eau et Rivières de Bretagne*, prélèvements bimensuels d'eaux de baignade plage du Ris apportées au laboratoire Labocéa à Quimper pour analyse bactériologique (voir résultats au verso), prélèvements et transports effectués par l'association *Baie de Douarnenez Environnement*, formation et financement par *Eau et Rivières de Bretagne*, depuis novembre 2024.

RENCONTRES

● Réunion du groupe « Dépollution » de l'association *Dahut* à Pouldavid, avec les associations *Ystopia, Bretagne vivante et Eau et Rivières de Bretagne,* décembre 2024 ● Invitation des chercheuses Alix Levain et Clémence Hallé à rencontrer plage du Ris des membres, historien et théologiens, de la chaire de recherches en humanités environnementales du collège des Bernardins, septembre 2024.

PRESENCE DANS LES INSTANCES

● Comité Consultatif de Transition Ecologique de la commune de Douarnenez (Odile Bruneau) ● Commission Locale de l'Eau (CLE) de la baie de Douarnenez (Nicole Le Gall) ● Parc Naturel Marin d'Iroise : siège au Conseil de gestion (Jean Hascoët), participation aux groupes de travail sur l'élaboration d'un nouveau plan de gestion, 30 novembre 2024 (Nicole Le Gall et Jean Hascoët) ● Association *Eau et Rivières de Bretagne* : siège au conseil d'administration (Jean Hascoet), participation aux mesures bimensuelles « Qualiplage » (Christian Boulay).

FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION

● Assemblée générale mai 2024.● Réunions du Conseil d'administration en mars, juin, septembre, décembre ● Stand au forum des associations de Douarnenez, septembre 2024 ● Entretiens fréquents avec des journalistes ● courriels aux adhérents ● Blog ● Page facebook : 1450 abonnés

BILAN SAISON D'ÉTÉ 2024

● Echouages massifs d'algues vertes dans les galets de la plage de Trezmalaouen, entrainant la fermeture au public par la mairie de Kerlaz du 25 juillet au 21 août 2024 ● Situation stationnaire sur l'ensemble de la baie d'après le Centre d'études et de valorisation des algues (CEVA) ● Pollution bactériologique des eaux de baignade constatée plusieurs fois à la plage du Ris et à Porscad à Douarnenez, du 9 au 19 juillet 2024 ● Plusieurs interdictions de baignade à titre préventif autour de la baie de juin à septembre 2024 ● Pêche aux coquillages interdite pendant dix mois.

Baie de DouarneneZ Environnement (BDZE) Association loi 1901
10 impasse des filets bleus 29100 Douarnenez 06 77 62 58 03 bdze29@gmail.com
http://www.baiedouarnenezenvironnement.com
https://www.facebook.com/pages/Baie-de-DouarneneZ-Environnement/136885106338468

Servitude littorale

Le courrier envoyé à la préfecture en octobre 2024 étant resté sans réponse, notre association a déposé un recours le 3 mars 2025 demandant au tribunal administratif d'enjoindre le préfet du Finistère de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place la servitude littorale de passage des piétons sur la propriété Pétra Alba (anciennement Ville du Mans). La Ville prétend que le renforcement des bords de falaise aurait un coût important. Nous avons pu vérifier sur place, en présence de monsieur Artuit, directeur de la société immobilière qui vend les appartements du domaine, qu'il y avait largement l'espace nécessaire le long de la mer pour un cheminement piéton sécurisé, sans frais comparables à ceux qui vont, à juste titre, être dépensés pour le maintien du sentier côtier à Pors Melen, à Tréboul.

Terrain de football synthétique

La parcelle choisie par la mairie de Douarnenez pour un terrain en gazon synthétique est situé au Pénity, en zone humide, sur une ancienne décharge, près d'une rivière déjà chargée en microplastiques. Notre association a demandé par courrier au préfet du Finistère que la construction de ce terrain synthétique fasse l'objet d'un permis d'aménager assorti d'une évaluation par l'Autorité environnementale. La mairie s'est délivrée à elle-même un permis d'aménager, tout en refusant d'étudier les différents impacts environnementaux.
Nous rappelons que, quelle que soit la parcelle où il est aménagé, un terrain en faux gazon reste un terrain en plastique, même s'il est chargé de granulats de liège. Le plastique se dégrade en **microplastiques** qu'on retrouve dans toutes les rivières et dans la mer. Plus petits encore et invisibles, les **nanoplastiques** s'infiltrent partout, dans l'eau que l'on boit, dans notre nourriture et dans les tissus des êtres vivants, avec de graves conséquences pour la santé humaine.

« La belle plage »

L'association *Eau & Rivières de Bretagne* a réuni des données publiques de la qualité bactériologique des eaux de baignade et propose un classement des plages françaises, accessible à tous, publié sur le site *www.labelleplage.fr*. Sur les 28 zones de baignade de la baie, seules huit sont en classement « **recommandé** », quinze « **peu risqué** », quatre sont « **déconseillé** » (Morgat, Postolonnec à Crozon, Le Ris et Pors Cad à Douarnenez), une « **à éviter »** (Porslous à Telgruc).

Premiers résultats « Qualiplage » au Ris

La pollution bactérienne des eaux de baignade est mesurée par l'Agence Régionale de Santé seulement pendant les trois mois d'été. L'association *Eau et Rivières de Bretagne* a initié le dispositif « Qualiplage » qui permet de suivre d'octobre à juin la qualité bactériologique de plusieurs zones de baignade en Bretagne. La zone de baignade du Ris fait partie des huit zones sélectionnées, et l'association Baie de Douarnenez se charge depuis octobre 2024 de réaliser les prélèvements dans la rivière du Ris côté Kerlaz et de les apporter à un laboratoire qui mesure les concentrations en bactéries entérocoques et Escherichia coli. Des seuils de concentration fixés par l'Agence régionale de santé permettent de classer les résultats en « bons », « moyens » et « mauvais ».
Sur les quatorze prélèvements réalisés au Ris entre octobre 2024 et mai 2025, plus de 70 % ont des résultats « moyens » ou « mauvais » (quatre « bons », huit « moyens » et deux « mauvais »). Or, selon la méthode de classement adoptée par *Eau et Rivières de Bretagne* dans « La belle plage », une zone de baignade est « à éviter » quand plus de 30 % des prélèvements ont des résultats « moyens » ou « mauvais ».

Le rôle du Parc marin naturel de l'Iroise

Le bassin versant de la baie de Douarnenez, situé dans le parc naturel marin de l'Iroise, comprend une zone dite de « protection conchylicole », en bordure du mer, à 500 mètres du rivage. Dans cette zone les épandages de lisiers et fumiers sont interdits de façon à limiter la pollution bactériologique des coquillages. Des dérogations peuvent être accordées aux exploitations agricoles par la préfecture après consultation du conseil de gestion du parc marin. Plus de 50 % de la zone de protection conchylicole est actuellement en dérogation, dédiée à l'élevage ou aux cultures.
Pour les nouvelles dérogations demandées en 2024, le conseil de gestion du parc marin a donné un avis favorable. Ces décisions posent question sur le rôle du parc marin en matière de défense de l'environnement, alors que la pêche et le ramassage des coquillages, contaminés par des phytoplanctons toxiques, sont interdits pratiquement toute l'année.
A la pollution bactériologique qui impacte les eaux de baignade, s'ajoutent les excès de nitrates responsables des marées vertes et du déséquilibre de la masse planctonique qui peut expliquer la toxicité des planctons dans les coquillages. La pratique des cultures sur les zones de protection en dérogation nécessite l'utilisation de pesticides qui peuvent également expliquer le développement des planctons toxiques, ainsi que le montrent deux publications scientifiques : l'étude interagences de Gael Durand (CNRS), Geneviève Larzul (IFREMER) et Christiane Videau (UBO) **« L'effet des herbicides sur le développement des microalgues marines toxiques » (2000)** et l'ouvrage de Françoise Quiniou et Geneviève Larzul **« Plancton marin et pesticides » (2011)** aux éditions Quae.

Soirée-débat
Comment sortir
de l'impasse agroindustrielle ?
Avec Nicolas Legendre, journaliste indépendant, auteur de *Silence dans les champs,* enquête au long cours sur l'agroindustrie bretonne récompensée par le prix Albert Londres
Vendredi 13 juin 2025 à 20H
Salle Tillon Douarnenez
En partenariat avec la librairie Les Métamorphoses

Baie de DouarneneZ Environnement (BDZE) Association loi 1901
10 impasse des filets bleus 29100 Douarnenez 06 77 62 58 03 bdze29@gmail.com
http://www.baiedouarnenezenvironnement.com
https://www.facebook.com/pages/Baie-de-DouarneneZ-Environnement/136885106338468